Jour de séance 8 le vendredi 27 octobre 2023

9 h

Prière.

L'Assemblée reprend le débat sur l'amendement proposé de la motion d'adresse en réponse au discours du trône, amendement proposé par Mme Holt, appuyée par M. M. LeBlanc, dont voici le texte :

AMENDEMENT

que la motion portant sur une adresse en réponse au discours du trône soit amendée comme suit :

par la suppression du point après le mot « diligentes » et par l'ajout de ce qui suit :

« ; toutefois, le gouvernement actuel de Votre Honneur n'a pas la confiance de la Chambre. ».

Le débat se poursuit et se termine. Après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, l'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 19

M. Arseneault	M. Coon	M. Mallet
M. Legacy	Mme Mitton	M. Arseneau
Mme Holt	M. J. LeBlanc	M. Losier
M. McKee	M. K. Chiasson	M. M. LeBlanc
Mme Thériault	M. D'Amours	Mme Landry
M. Gauvin	M. LePage	
M. C. Chiasson	M. Bourque	

CONTRE : 27

l'hon. M. Hogan	l'hon. M. Austin	M. Allain
l'hon. M. G. Savoie	l'hon. Mme Dunn	M. Holder
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Crossman	M. Cullins
l'hon. M. Steeves	l'hon. Mme Johnson	Mme Shephard
l'hon. Mme Green	l'hon. M. Ames	M. Wetmore
l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Turner	M. Dawson
l'hon. M. Holland	l'hon. Mme Bockus	Mme Anderson-Mason
l'hon. M. R. Savoie	l'hon. Mme M. Wilson	Mme Conroy
l'hon. Mme Scott-Wallace	l'hon. Mme S. Wilson	M. Carr

La question est proposée au sujet de la motion d'adresse en réponse au discours du trône, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 17 octobre 2023

À Son Honneur,
l'honorable Brenda Murphy,
lieutenante-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, la motion, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 27

l'hon. M. Hogan	l'hon. M. Austin	M. Allain
l'hon. M. G. Savoie	l'hon. Mme Dunn	M. Holder
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Crossman	M. Cullins
l'hon. M. Steeves	l'hon. Mme Johnson	Mme Shephard
l'hon. Mme Green	l'hon. M. Ames	M. Wetmore
l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Turner	M. Dawson
l'hon. M. Holland	l'hon. Mme Bockus	Mme Anderson-Mason
l'hon. M. R. Savoie	l'hon. Mme M. Wilson	Mme Conroy
l'hon. Mme Scott-Wallace	l'hon. Mme S. Wilson	M. Carr

CONTRE : 19

M. Arseneault	M. Coon	M. Mallet
M. Legacy	Mme Mitton	M. Arseneau
Mme Holt	M. J. LeBlanc	M. Losier
M. McKee	M. K. Chiasson	M. M. LeBlanc
Mme Thériault	M. D'Amours	Mme Landry
M. Gauvin	M. LePage	
M. C. Chiasson	M. Bourque	

Sur la motion du premier ministre, appuyé par l'hon. M. Steeves, il est résolu que l'adresse en réponse au discours du trône soit grossoyée, que le président de la Chambre y appose sa signature et qu'un comité de la Chambre remette l'adresse à Son Honneur.

Il est ordonné que le premier ministre, l'hon. Mme Dunn et l'hon. M. G. Savoie forment le comité chargé de se rendre auprès de Son Honneur et de lui remettre l'adresse.

La séance est levée à 9 h 39.